



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS DES ALPES-
MARITIMES
service environnement

Installations classées pour la protection de l'environnement

**SARL Etablissement DALMASSO Jean-Paul
Zone Industrielle « Fuon Santa » – 06340 La Trinité**

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 15214 du 12 août 2016

Renouvellement de l'agrément n° PR 0600009 D

CONSIDERANT que la demande de renouvellement d'agrément en date du 9 mai 2016 de la SARL Etablissement DALMASSO Jean-Paul comporte l'ensemble des éléments mentionnés à l'article R.515-37 du code de l'environnement et à l'article 2 de l'arrêté ministériel susvisé du 2 mai 2012 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture des Alpes-Maritimes,

ARRETE

Article 1 :

La SARL Etablissement DALMASSO Jean-Paul est agréée pour effectuer le démontage et la dépollution des véhicules hors d'usage sur le site qu'elle exploite ZI « Fuon Santa » – 06340 La Trinité.

L'agrément est délivré pour une durée de **6 ans** à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 :

La SARL Etablissement DALMASSO Jean-Paul est tenue, dans l'activité pour laquelle elle est agréée, de satisfaire à toutes les obligations mentionnées dans le cahier des charges annexé au présent arrêté.

Article 3 :

La SARL Etablissement DALMASSO Jean-Paul est tenue d'afficher de façon visible à l'entrée de son installation, le numéro de son agrément et sa date de fin de validité.
